

**OISE
COMMUNE DE
CHEVRIERES**

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 15 AVRIL 2024**

Le lundi quinze avril deux mille vingt-quatre, légalement convoqué, s'est réuni le Conseil Municipal, à dix-neuf heures dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Donatien PINON, Maire.

Étaient présents : Monsieur Donatien PINON, Maire, Madame Carole DUMILLON, Monsieur Noël LOIRE, Monsieur Laurent VERVEL et Madame Nathalie PHILION, Adjoint, Messieurs Patrick LEFIN, Emmanuel DUTHEIL de la ROCHÈRE et Frédéric VINCELLE, Mesdames Laura FAVERET, Isabelle LORICQUER-QUÉNEL et Régine DUFLO.

Absents excusés, ayant donné pouvoir : Monsieur Charles-Hubert TERNISIEN donne pouvoir à Monsieur Laurent VERVEL

Secrétaire de séance : Madame Laura FAVERET

Rappel de l'ordre du jour :

1. Vote du Compte Financier Unique
2. Fixation des taux pour les taxes de l'année 2024
3. Subventions versées aux associations communales et extérieures
4. Affectation du résultat
5. Vote du Budget Primitif 2024

1. Vote du Compte Financier Unique

Monsieur le Maire demande de bien vouloir désigner Monsieur Noël LOIRE, Adjoint aux finances, en tant que président de séance pour ce vote. En effet, Monsieur le Maire ne peut pas assister aux débats et au vote du Compte Financier Unique.

Monsieur Noël LOIRE explique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au Compte Administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions et reprend l'état des compte de l'année 2023.

Fonctionnement - Dépenses :

011 - Charges à caractère général : 546 113,58 €
012 - Charges de personnel et frais : 772 930,53 €
014 - Atténuations de produits : 50 185,00 €
042 - Amortissement : 75 170,61 €
65 - Autres charges de gestion courante : 131 416,64 €
66 - Charges financières : 5 861,50 €
68 - Dotations aux provisions : 4,81 €
Total : 1 581 682,67 €

Fonctionnement - Recettes :

013 – Atténuations de charges : 26 562,73 €
70 – Produits des services : 52 711,84 €
73 – Impôts et taxes : 494 514,45 €
731 – Fiscalité locale : 631 380,26 €
74 – Dotations et participations : 435 628,13 €
75 – Autres produits de gestion courante : 49 737,04 €
76 – Produits financiers : 12,57 €
77 – Produits spécifiques : 130,02 €
Total : 1 690 677,04 €

L'excédent de fonctionnement de 2023 s'élevait à 108 994,37 € et en 2022 à 142 834,38 €, soit un résultat excédentaire en fonctionnement de : **251 828,75 €**

Investissement - Dépenses :

16 – Emprunts et dettes assimilées : 98 390,94 €
21 – Immobilisations corporelles : 995 642,85 €
23 – Immobilisations en cours : 10 939,49 €
Total : 1 104 973,28 €

Investissement - Recettes :

10 – Dotations et fonds divers : 31 621,08 €
13 – Subvention d'investissement : 57 016,92 €
40 – Opérations d'ordre entre section : 75 170,61 €
001 – Solde d'exécution d'investissement reporté de 2022 – 756 070,26 €
Total : 919 878,87 €

Soit un résultat déficitaire d'investissement de : **185 094,41 €**

Monsieur Noel LOIRE précise que les subventions du département et de la DETR sont en attentes de versement, ce qui explique ce déficit.

Le budget 2023 fait apparaître un excédent de 66 734,34 €

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité**, approuve le Compte Financier Unique relatif au budget de la commune de l'exercice 2023.

2. Fixation des taux pour les taxes de l'année 2024

L'état de notification des taux d'imposition des taxes locales a été envoyé par mail.

En 2024, nous estimons recevoir 615 321,00 € pour les impôts locaux alors que pour l'année 2023, nous attendions 583 353,00 €. L'État a augmenté les bases de 5.48 % pour l'année 2024, soit une augmentation de 31 968,00 € pour Chevrières.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux précédemment votés tels que :

- Foncier bâti : 34.18
- Foncier non bâti : 32.67
- Taxe d'habitation : 17.95

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité**, décide de ne pas augmenter les impôts locaux pour l'année 2024.

3. Subventions versées aux associations communales et extérieures

Le détail de ces subventions a été envoyé par mail à l'ensemble du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle que les commissions « associations sportives » et « associations culturelles » se sont réunies pour travailler sur l'attribution de ces subventions.

Elles ont décidé d'attribuer :

30 850 € aux associations sportives et 13 750 € pour les associations culturelles

Il est attribué **31 200 €** pour les **associations particulières**.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité**, décide d'approuver le montant des subventions tel qu'il a été proposé ci-dessus.

4. Affectation du résultat

Monsieur le Maire explique que le Compte Financier Unique fait apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 251 828,75 € et en investissement un déficit de 185 094,41 €

Monsieur Noël LOIRE rappelle que pour des erreurs d'écritures, on n'a pas reçu les subventions du département et de la DETR. Elles couvrent largement le déficit puisqu'on attend environ 350 000 €.

Les résultats du budget 2023 sont reportés dans le budget 2024 tels que :

Affectation de la section de fonctionnement :

Article 002 – Excédent de la section de fonctionnement reporté : 66 733.75 €

Affectation de la section d'investissement :

Article 001 - Déficit de la section d'investissement reporté : 185 095.00 €

Article 021 - Virement de la section de fonctionnement : 169 491.75€

Monsieur Emmanuel DUTHEIL de la ROCHÈRE remarque qu'en 2023, la section d'investissement avait un excédent d'environ 756 000,00 € alors que cette année il y a un déficit d'environ 900 000 €. Monsieur le Maire explique que nous avons acheter plusieurs terrains et nous n'avons pas encore perçu toutes les subventions. Monsieur Noël LOIRE précise que la commune doit percevoir 350 000 €, ce qui permettra de couvrir le déficit reporté.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à **l'unanimité**, d'affecter le résultat de l'exercice 2023 comme annoncé ci-dessus.

5. Vote du Budget Primitif 2024

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2024 :

Fonctionnement - Dépenses :

011 - Charges à caractère général – 550 100,00 €

012 - Charges de personnel et frais – 827 000,00 €
014 - Atténuations de produits – 50 500,00 €
65 – Autres charges de gestion courante – 141 803,00 €
66 – Charges financières – 5 210,00 €
67 – Charges spécifiques – 150,00 €
68 – Dotations aux provisions – 5,00 €
Total : 1 829 259,75 €

Fonctionnement - Recettes :

002 – Résultats de fonctionnement : 66 733,75 €
013 – Atténuations de charges : 25 000,00 €
70 – Produits des services : 58 530,00 €
73 – Impôts et taxes : 494 161,00 €
731 – Fiscalité locale : 668 600,00 €
74 – Dotations et participations : 446 370,00 €
75 - Autres produits de gestion courante : 56 200,00 €
76 – Produits financiers : 15,00 €
77 – Produits spécifiques : 13 500,00 €
78 – Reprises sur provisions : 150,00 €
Total : 1 829 259,75 €

La section de fonctionnement est équilibrée.

Investissement - Dépenses :

001 – Solde d'exécution reporté : 185 095 €
041 – Opérations patrimoniales : 41 260 €
16 – Emprunts et dettes assimilées : 99 050 €
21 – Immobilisations corporelles : 912 743,75 €
23 – Immobilisations en cours : 45 700 €
Total : 1 283 848,75 €

Investissement - Recettes :

10 – Dotations et fonds divers : 151 500 €
13 – Subvention d'investissement : 477 597 €
40 – Opérations d'ordre entre section : 85 000 €
041 – Opérations patrimoniales : 41 260 €
024 – Produits des cessions : 359 000 €
021 – Virement de la section de fonctionnement : 169 491,75 €
Total : 1 283 848,75 €

La section d'investissement est équilibrée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité, d'approuver le Budget Primitif 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h21.

Le Maire,
PINON Donatien

